

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE de LI



Les Plus  
Beaux Villages  
de France®



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-quatre le 09 juillet  
Présents : 7 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL  
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence  
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : le 04/07//2024

**PRESENTS** : Jean Claude HERVÉ - Francis MARIN - Nicole HULOT - Romain DELTEIL - Éric HERVÉ –  
Laurence NINNIN GAREL – Johannes VAN TRIEN

**ABSENTS** : Jean-Michel LABROUSSE a donné procuration à Romain DELTEIL  
Adeline RAIMBAULT a donné procuration à Johannès VAN STRIEN  
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN-GAREL  
Benoît BOUSSIQUET

**Secrétaire de séance** : Romain DELTEIL

Début de séance 20h00

## **Divers :**

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Retrait provisoire du SMDE 24 (compétence « Protection du point de prélèvement ») de la commune de Thiviers pour permettre son adhésion au SIAEP Nord Est Périgord.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 :**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024.

Madame Laurence NINNIN GAREL qui n'a pas assisté à la séance du 11 juin, demande des explications par rapport au choix des devis pour les travaux d'aménagement du parking de l'école.

## **1 – Redevance d'occupation du domaine public par la société ORANGE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public due par la société ORANGE pour l'année 2024 s'élève à un montant de 1 093,72 € selon le mode de calcul suivant :

Artères aériennes : 12,775 km x 64,36 € = 822,20 €  
Artères souterraines : 5,625 km x 48,27 € = 271,52 €  
Total 1 093,72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce montant et mandate Monsieur le Maire pour solliciter cette redevance auprès de la société ORANGE.

## **2 – Tarif du repas à la cantine de Limeuil :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix du repas à la cantine pour les enfants est de 2,50 € depuis 2017, celui des adultes est de 4,50 €. Il propose d'harmoniser le tarif avec les autres cantines du RPI et passer donc le tarif du repas des enfants à 2,75 € à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte de passer le tarif du repas de la cantine à 2,75€ à compter de la rentrée scolaire 2024/2025. Le prix du repas des adultes reste inchangé soit 4,50 €.

## **3 – Achat d'une parcelle de terrain à Monsieur BELANGER et Mme HERVIEU :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance des 04 avril et 11 juin 2024 il a été décidé d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section C n° 604 située Rue du Port d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur BELANGER Raoul et Mme HERVIEU Marie-Christine. Il propose d'acheter cette parcelle au prix de 1,50 le m<sup>2</sup> et de choisir Maître MEURET- CADART notaire au Bugue pour passer l'acte d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces propositions et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents en rapport avec cet achat.

## **4 – Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt :**

Ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil.

## **5 – Renouvellement d'un contrat à durée déterminée :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée pour les fonctions d'entretien des locaux communaux et espaces verts, surveillance de la cantine et préparation des repas qui était conclu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 arrive à échéance le 31 août 2024. Compte tenu des besoins de la commune il propose de renouveler ce contrat pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de renouveler ce contrat pour une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ce dossier

## **6 – Retrait provisoire du SMDE 24 de la commune de Thiviers :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Thiviers et le SIAEP Nord Est Périgord ont sollicité le SMDE 24 pour que ce dernier puisse prendre une délibération pour autoriser le retrait transitoire du SMDE 24 au 31/12/2024 de la commune de Thiviers ; ceci pour permettre à cette dernière de transférer la compétence eau potable au SIAEP Nord Est Périgord. De façon concomitante, le SIAEP Nord Est Périgord retransférera la compétence « protection du point de prélèvement » de la commune de Thiviers au SMDE24 au 01/01/2025.

Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de la réunion du 14/06/2024 a donné une suite favorable à cette demande de retrait provisoire.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, les collectivités membres du SMDE 24 doivent se prononcer sur la question dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'accepter le retrait provisoire du SMDE 24 de la commune de Thiviers au 31/12/2024 dans la mesure où de façon concomitante, le SIAEP Nord Est Périgord retransférera la compétence « Protection du point de prélèvement » de la commune de Thiviers au SMDE 24 au 01/01/2025.

### **Informations diverses :**

Etant donné que RIVER BRISTO n'utilise pas la terrasse cette année, afin de permettre aux employés communaux d'accéder à l'espace fontaine pour l'entretenir et aux nombreux touristes de pouvoir accéder aux différents panneaux d'informations, un courrier va être adressé à Mme WARLOVW pour lui demander de démonter celle-ci avant la fin de ce mois.

Un devis a été signé avec la société BREZAC pour la location triennale des décorations de Noël pour un montant de 1 729 ,81 € TTC.

Les travaux d'extension du dépôt communal vont débiter début novembre.

Un arbre endommagé place du Port a été élagué.

Les 20 et 21 juillet aura lieu le traditionnel marché des Potiers

La recette des horodateurs s'élève à ce jour à 25 071,00 €

Pour des questions pratiques, notamment au niveau du stationnement et de l'accessibilité, le lieu de vote va être modifié. Il sera désormais à la salle communale, attenante à l'école, au 766 route de Saint Martin.

La séance est levée à 21H05

Le secrétaire de séance,  
Romain DELTEIL

Le Maire,  
Jean-Claude HERVÉ